

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-quatre et le onze du mois de décembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le cinq du mois de décembre 2024, s'est réuni à la salle des Fête des MEES, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Année 2024
Séance du 11 décembre 2024

N°14

**Objet : Demande de subventions
pour la création d'un réseau de
collecte des eaux pluviales dans
le centre ancien de la commune
de Champtercier**

Est nommé secrétaire de séance : Gilbert REINAUDO

Etaient présents :

ACCAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BELMONTE Sylvie, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BOGHOSSIAN Alex, BONDIL Marc, BONNAFOUX Jeanine, BOYER Christian, CAZERES Benoit (jusqu'au rapport n°19), CHABALIER Sandrine, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean-Paul, DE SOUZA Benoit, DOMINICI Pascale, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, MOLINARI Frédéric, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, REINAUDO Gilbert, SAGNIEZ Simone (à partir du rapport n°4), SANCHEZ Pierre Bernard, SEJOURNE Daniel, SERY Marie José, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard (jusqu'au rapport n° 27), TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick,

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean-Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laeticia

Etaient représentés :

BENOIT Gérard a donné pouvoir à VILLARD René
BONZI Maryse a donné pouvoir à TRABUC Nicolas
CAZERES Benoit a donné pouvoir à ESCLAPEZ Nathalie (à partir du rapport n° 20)
KUHN Francis a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
MAGAUD Marie-José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
MOULARD Damien a donné pouvoir à SERY Marie-José
PAIRE Marie-Claude a donné pouvoir à ARENA Antoine
PARIS Mireille a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard
ZANARTU HAYER Italo a donné pouvoir à BARDIN Chantal

Etaient excusés :

AUZET Guy, BALIQUE François, BASSET Françoise, BOURJAC Bruno, CHALVET Gilles, COMTE Jean-Paul, COUTON Marie-Rose, FIGUIERE Marie-José, FLORES Sylvain, GRAVIERE Remy, HONNORAT Michèle, ISOARD Christian, JOUVES Marc, LAQUET Laura, PELESTOR Michel, REBOUL Childéric, RICHAUD Véronique, RISSO Gilbert, SAVORNIN Béatrice, UGHETTO Wendy, URQUIZAR Danièle

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2024

Application agréée E-legalite.com

Madame TOUSSAINT Carole, rapporteur, expose ce qui suit :

Vu le règlement d'attribution adopté le 21 juin 2024 pour la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2025,

Vu la délibération n°16 de Provence Alpes Agglomération du 10 avril 2024 approuvant l'opération de renouvellement des réseaux humides dans le centre ancien de Champtercier,

Vu la convention de délégation de Maîtrise d'ouvrage entre Provence Alpes Agglomération et la commune Champtercier relative au renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales urbaines dans le cadre des travaux d'aménagement du centre ancien sur la commune de Champtercier,

En 2019, la commune de Champtercier a initié un projet de requalification de son centre ancien comprenant des travaux sur les réseaux secs, humides et d'aménagement de surface. Considérant l'intérêt et l'opportunité de réaliser ces travaux de façon conjointe avec la commune, PAA prévoit de rénover les réseaux eaux potable, assainissement et pluvial dans le cadre de cette opération globale.

A cet effet, une délibération a été prise en avril 2024 pour approuver les travaux d'eau potable et d'assainissement et solliciter des aides financières et une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage a été conclue avec la commune fin 2024 (décision n° 2024-021).

La partie de travaux pour le pluvial consiste à la création d'un réseau de collecte des eaux pluviales pour l'ensemble des rues du centre ancien avec le raccordement des grilles de collecte et des descentes de toitures. Le coût de ces travaux a été estimé à 126 000€ HT.

Considérant que les travaux sur le réseau pluvial font partie d'une opération globale de requalification des réseaux humides de la commune de Champtercier et qu'ils sont donc nécessaires à la parfaite réalisation du projet ;

Considérant que ces travaux sont éligibles au financement DETR, mais également à une subvention du Conseil Départemental à hauteur de 20 000€ maximum, et qu'il est donc possible de solliciter une participation financière de l'Etat et du CD04 selon le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Création du réseau pluvial	126 000 €	DETR 2025 (54,13%)	68 200 €
		CD04 (15,87%)	20 000€
		Autofinancement (40%)	37 800 €
TOTAL	126 000 €	TOTAL	126 000 €

Il vous est proposé :

- ✓ D'approuver l'opération ;
- ✓ D'attester la libre disposition des terrains ;
- ✓ D'approuver le plan de financement pour un montant d'opération de 126 000 € HT.
- ✓ D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à solliciter les subventions auprès des financeurs et à engager toute démarche afférente à cette décision.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO

PUBLIE LE : 18 DEC. 2024



Le secrétaire de séance,



Gilbert REINAUDO

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2024

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20241211-14_11122024